

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte-rendu – Séance du 19 mai 2026

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 19 mai 2026 (14h30)

Lieu : siège de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

Participation : membres présents : 8 (P), membres représentés : 2 (R), voix délibératives : 10

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	P		
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		Excusée	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME		P	
M. Yves KERISIT			P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P		
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	R		
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P		
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY, R par M. Guillaume NICOLE	P		
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		Excusé	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Philippe BODERE	P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maïna PRIGENT	R		
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Frank OLLIVIER		X	

Pouvoir :

- Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne au Préfet du Finistère représenté par M. Philippe BODERE

Personnes invitées :

- Xavier RASSENEUR (Syndicat mixte des ports de Cornouaille)
- David DORMAN (Syndicat mixte des ports de Cornouaille)
- Jean-Luc LE FUR (commune de Loctudy)
- Katia GUILLOUX (commune de Loctudy)
- Catherine ARTUR (Communauté de communes du pays Bigouden Sud)
- Gwendal GOUZIAN (Communauté de communes du pays Bigouden Sud)
- Amy LEFROID (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Ordre du jour :

- Avis : dragage des ports de Loctudy et de Lesconil
- Avis : réhabilitation du musoir du Raoulic à Audierne
- Avis : renouvellement des arrêtés d'exploitation des stations d'épuration de Combrit / Ile-Tudy, de Pont-l'Abbé et de Loctudy.
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la séance
- Avis n°012026 portant sur le projet de dragage des ports de Loctudy et de Lesconil
- Avis n°022026 portant sur le projet de réhabilitation du musoir du Raoulic à Audierne
- Avis n°032026 portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Combrit - Ile Tudy et de mise en place d'un traitement bactériologique
- Avis n°042026 portant sur le sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Loctudy et de mise en place d'un traitement bactériologique
- Avis n°052026 portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Pont-l'Abbé et de mise en place d'un traitement bactériologique

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseume, président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille explique que suite aux élections municipales de mars 2026, les représentants des EPCI ont perdu les fonctions en considération desquelles ils furent désignés membres de la CLE. Dans l'attente du nouvel arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CLE, dont la publication est attendue pour fin juin – début juillet 2026, la composition du collège des élus de la CLE est partielle.

Il est précisé que :

- la réunion de la CLE est aujourd'hui requise pour se prononcer sur différents projets soumis à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, conformément aux délais légaux de consultation,

→ Éric Jousseau procède ensuite à l'appel des membres de la CLE, fait adopter le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025 et présente l'ordre du jour.

1- DRAGAGE DES PORTS DE LOCTUDY ET DE LESCONIL

Katia Guilloux et David Dorman rappellent le contexte et les périmètres des projets, présentent le dossier de demande d'autorisation environnementale et précisent le calendrier et les coûts prévisionnels des opérations.

Respectivement situés dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et à la sortie de l'estuaire du Ster, les ports de Loctudy et de Lesconil sont sensibles à l'envasement / ensablement. Les dernières opérations de dragage datant de 2013-2014, le syndicat mixte des ports de Cornouaille (SMPC) et la commune de Loctudy portent un projet de dragage afin de maintenir la navigabilité des ports.

L'analyse des scénarios a conduit à retenir la solution de dragage avec immersion des sédiments en mer. Sans comptabiliser les phases dites de dragage d'entretien, les volumes à extraire sont estimés à 101 100 m³ pour les ports de Loctudy et à 12 500 m³ pour le port de Lesconil. Commune aux deux opérations, la zone d'immersion retenue se situe sur fond vaseux au sud-ouest de l'archipel des Glénan.

Il est précisé :

- qu'en raison de leur qualité, 1,1 % des sédiments des ports de Loctudy seront déshydratés et stockés à terre (site de Ty-Coq à Combrit).
- que le SMPC envisage d'expérimenter le rechargement de la plage des Sables-Blancs (Loctudy) à partir des sédiments sableux du port de Lesconil.

Au-delà des mesures de suivi, d'évitement et de réduction, le projet prévoit des mesures de compensation visant à capter le dioxyde de carbone et à réduire l'envasement.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau indique que les mesures compensatoires fondées sur le génie écologique (restauration de zone humide et/ou densification du maillage bocager) devront faire l'objet de discussions techniques et politiques avec OUESCO.*

Le président de la CLE salue la volonté du SMPC de mobiliser localement les fonds de compensation. Il explique que l'enveloppe financière de 29 000 € ainsi définie permettrait de réaliser environ 1,6 km de talus plantés et entretenus. Cette estimation n'intègre toutefois pas les coûts associés à l'animation bocagère.

2. *A posteriori de la réunion, Stéphane Cornec propose d'étudier la faisabilité de l'utilisation des fonds de compensation au travers de la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), afin d'accompagner les agriculteurs dans le déploiement de pratiques vertueuses.*
3. *Guillaume Nicole partage la nécessité du dragage et souligne l'importance du travail préparatoire mené par les pétitionnaires. Il estime toutefois que certains ajustements restent à prévoir et explique que la turbidité de l'estuaire peut accentuer la durée de vie d'Escherichia Coli dans la colonne d'eau et que les rideaux à bulles anti-MES ont un effet limité dans les zones de courant.*

Le comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud (CRC) émet un avis favorable avec prescriptions substantielles portant sur : la mise en place d'un protocole conchylicole spécifique ; la définition de seuils d'alerte ; le suivi renforcé aux points sensibles conchylicoles ; l'encadrement des périodes de travaux ; la traçabilité stricte des sédiments contaminés ; la création d'un comité de suivi, la définition d'un protocole d'information et d'indemnisation. L'avis du CRC est transmis à titre informatif aux membres de la CLE.

4. *Christian Loussouarn fait observer que le site de stockage de sédiments de Ty-Coq se situe sur le bassin de l'Odét et demande si la CLE du SAGE Odét a été saisie par le préfet pour rendre un avis sur ce dossier.*

5. *Christian Loussouarn explique que l'ouvrage de Ty-Coq a connu un certain nombre de dysfonctionnements lors de sa mise en service. Sans établir de corrélation directe, il précise que le ruisseau de Corroac'h présente des concentrations en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) particulièrement élevées.*
6. *Bernard Trebern demande des précisions sur le projet de rechargement sédimentaire de la plage des Sables-Blancs et, contenu du sens de la dérive littorale, s'interroge sur le risque d'accélération du ré-ensablement de l'estuaire du Ster.*
7. *Bernard Trebern observe que les normes d'écotoxicité N1 et N2 sont anciennes et indique qu'Ifremer émet des réserves sur leur pertinence. Il est précisé que l'effet cumulatif n'est pas pris en considération.*

Éléments de réponse :

1. *Xavier Rasseneur précise que la compensation carbone ne constitue pas une obligation réglementaire. Il est précisé que les actions structurelles déployées dans les ports pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les opérations fondées sur la nature conduites en lien avec OUESCO contribueront à améliorer l'acceptabilité de l'opération de désenvasement.*
3. *David Dorman précise que le suivi de la qualité de l'eau sera fondé sur des mesures de turbidité et précise que les matières en suspension conditionnent les autres paramètres de qualité.*
4. *Philippe Bodéré indique ne pas disposer de cette information et s'engage à se renseigner sur les destinataires de la saisine. Après vérification auprès du SIVALODET, il est précisé qu'à ce jour, la CLE du SAGE Odet n'a pas été consultée sur ce dossier.*
5. *Xavier Rasseneur reconnaît des difficultés liées à la réhydratation des boues par la pluie lors de la mise en service de l'ouvrage. Il est précisé qu'un bassin tampon a été aménagé pour compléter l'ouvrage et que le site est suivi par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans le cadre de son classement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).*
6. *Xavier Rasseneur explique qu'il s'agit d'une opération expérimentale portant sur 5 000 m³ de sédiments. Le suivi bathymétrique permettra d'évaluer le déplacement des matériaux.*
7. *Xavier Rasseneur explique que certains seuils ont évolué et que d'autres pourraient prochainement être révisés. Il précise que le dossier repose sur la réglementation en vigueur. Il est expliqué que des difficultés sont observées au niveau de l'évaluation HP14 des sédiments marins.*

Après examen du dossier, considérant la nature des échanges et la sensibilité de l'estuaire, **la CLE émet, par 9 voix pour et 1 abstention, un avis favorable au projet de dragage des ports de Loctudy et de Lesconil, assorti des prescriptions suivantes :**

- **Renforcer le suivi de la qualité de l'eau pendant les opérations de dragage et définir des seuils de qualité compatibles avec le maintien des usages et le bon fonctionnement des milieux estuariens et marins ;**
- **Compléter l'évaluation environnementale en intégrant la problématique du développement des algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé ;**
- **Engager des discussions techniques et politiques avec OUESCO afin de préciser la nature et le calendrier des mesures compensatoires fondées sur la nature.**

2- REHABILITATION DU MUSOIR DU RAULIC A AUDIERNE

David Dorman présente le projet et le dossier de demande d'autorisation environnementale associé.

Situé en rive droite de l'embouchure de l'estuaire du Goyen, le môle de Raoulic sécurise l'entrée des ports d'Audierne et de Plouhinec et limite l'ensablement du chenal.

En raison des désordres observés à l'extrémité de l'ouvrage, le SMPC porte le projet de réhabilitation du musoir du Raoulic.

L'essentiel des travaux sera réalisé depuis le môle ; les interactions avec le milieu marin seront réduites à la réorganisation de l'enrochement.

Il est précisé que les risques liés à la turbidité sont limités du fait de la nature sableuse des fonds, que les risques de fuites hydrauliques des matériels sont pris en compte dans le cadre d'un protocole pollution et que l'organisation des travaux veillera à réduire l'impact sur les récifs d'hermelles (vers marins filtreurs à l'origine de la formation de récifs considérés comme un habitat naturel d'intérêt communautaire) présents sur le site.

Observations des membres de la CLE :

1. *Bernard Trebern explique que la population d'hermelle est en croissance sur l'ensemble de la baie d'Audierne.*
2. *Guillaume Nicole indique que le CRC émet un avis favorable au projet en rappelant que la préservation de la qualité de l'eau constitue une condition essentielle au maintien des usages professionnels dépendants du milieu marin. Il est rappelé que le vivier d'Audierne est situé à environ 400 m en amont de l'ouvrage. L'avis du CRC est transmis à titre informatif aux membres de la CLE.*
3. *Thomas Picheral rappelle que l'estuaire du Goyen est classé en état écologique moyen en raison des perturbations observées au niveau de son peuplement piscicole (Indice Poisson Estuaire). Réalisée sur la période 2021-2024 sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO, du SIVALODET et du SMEIL, l'étude IMPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des notes de l'Indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves côtiers) a permis :*
 - . *d'identifier deux catégories de pressions exercées sur l'estuaire du Goyen : la qualité de l'eau et la qualité hydromorphologique des habitats*
 - . *de définir des préconisations d'actions : la réalisation d'une étude des flux entrants des micropolluants, la réduction de l'aménagement des berges, la reconnexion des anses latérales pour restaurer les espaces intertidaux.*

Après examen du dossier, **la CLE émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de réhabilitation du musoir du Raoulic.**

La CLE précise que le projet n'entraîne pas d'augmentation de l'artificialisation des berges et qu'il est, par conséquent, compatible avec les prescriptions de l'étude INPEC.

3- RENOUELEMENT DES ARRETES D'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DE COMBRIT / ILE TUDY, DE LOCTUDY ET DE PONT-L'ABBE

Gwendal Gouzien présente les dossiers de demande d'autorisation environnementale en détaillant le fonctionnement des systèmes d'assainissement, les conclusions des modélisations courantologiques et les modalités du traitement bactériologique envisagé.

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) dispose de la compétence assainissement et assure donc, sur l'ensemble de son territoire, la collecte et le traitement des eaux usées.

Les arrêtés d'exploitation des stations d'épuration (STEP) de Combrit-Île-Tudy, Loctudy et Pont-l'Abbé étant caducs, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a engagé une procédure visant à obtenir leur renouvellement.

Les rejets des eaux traitées de ces systèmes d'assainissement se situent en mer à proximité de zones de production de coquillages et de sites de baignade. Considérant la sensibilité des usages associés au milieu récepteur, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques et prévoit :

- la mise en place d'un traitement tertiaire (désinfection par acide performique) sur les STEP de Combrit, de Loctudy et de Pont-l'Abbé,
- de poursuivre les travaux sur le réseau de collecte afin de limiter les apports d'eaux parasites à l'origine des déversements d'eaux usées au milieu et du dépassement des capacités hydrauliques des STEP.

En s'appuyant sur des études de modélisation, les projets d'arrêtés d'exploitation des STEP comprennent :

- la définition ou le renforcement de la norme de rejet des eaux traitées en *Escherichia coli*,
- le maintien de la norme de rejet des eaux traitées pour les autres paramètres (ajustement réglementaire des valeurs réductrices),
- la modification du phasage de la période de rejet des eaux traitées en considération des horaires de marée.

Observations des membres de la CLE

1. *Guillaume Nicole salue le projet de mise en place d'un traitement tertiaire mais demande des précisions sur l'objectif associé à l'augmentation de la période de rejet des eaux traitées (Arrêté en vigueur : de pleine mer +1h à pleine mer +5h ; Projet d'arrêté : de pleine mer -1h à pleine mer +5 h).*
2. *Guillaume Nicole propose la mise en place d'analyses de coquillage pour valider in situ les conclusions du modèle.*
3. *Stéphane Cornec demande des précisions sur la surveillance des débordements des postes de relèvement du réseau de collecte des eaux usées.*
4. *Guillaume Nicole questionne la faisabilité technique de la mise en place d'un traitement bactériologique des eaux pluviales.*
5. *Stéphane Cornec demande des précisions sur les délais de mise en œuvre du traitement tertiaire.*
6. *Stéphane Cornec propose la mise en place d'un suivi coquillage avant et après l'installation de la nouvelle filière de traitement.*

Éléments de réponse :

1. *Gwendal Gouzien explique que cette évolution est fondée sur la modélisation et permettra d'augmenter les marges d'exploitation de la STEP. Le rejet ne sera pas nécessairement actif sur l'ensemble de la plage horaire autorisée.
Catherine Artur précise que la modélisation repose sur le scénario le plus défavorable.*
3. *Gwendal Gouzien indique que les rejets d'eau usée dans le milieu font l'objet d'alertes transmises aux services de l'état et à OUESCO.
Christian Loussouarn précise que le poste de relèvement de Menez Noas, sensible au débordement en période hivernale, sera prochainement déplacé.
Éric Jousseau rappelle que l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement collectif s'inscrit dans un processus de long terme. Il indique que la prise de compétence par l'intercommunalité et la mise en place de la Zone A Enjeu Sanitaire de la rivière de Pont-l'Abbé contribuent à accélérer les actions engagées.*
4. *Catherine Artur explique que la stratégie mise en œuvre consiste plus à améliorer le fonctionnement du réseau pour traiter le maximum d'eau usée à la STEP. Il est précisé que les STEP du Pays Bigouden Sud sont surdimensionnées en termes de charge organique, afin de pouvoir prendre en charge les importantes charges hydrauliques auxquelles elles sont soumises.*
5. *Catherine Artur confirme la volonté de la CCPBS d'avancer rapidement sur ce sujet et évoque une mise en œuvre à l'horizon fin 2026 – début 2027.*

Après examen du dossier, la CLE émet, à l'unanimité, des avis favorables aux projets de renouvellement des arrêtés d'exploitation des STEP de Combrit – Ile Tudy, de Loctudy et de Pont-l'Abbé, assortis des prescriptions suivantes :

- Mettre en place des traitements bactériologiques sur l'ensemble des systèmes d'assainissement littoraux. L'équipement des STEP de Pont-Croix, Plozévet et Penmarch est jugé prioritaire ;
- Mettre en place, pour les systèmes d'assainissement littoraux, une métrologie des réseaux permettant de mesurer les débits et d'estimer les charges polluantes déversées au milieu ;
- Transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les données relatives aux déversements d'eaux usées ;
- Étendre la cible du système d'assainissement prioritaire de Combrit – Ile Tudy, à la zone conchylicole de l'anse du Pouldon ;
- Intégrer le système d'assainissement de Loctudy dans la liste des systèmes d'assainissement prioritaires.

En outre, la CLE souligne que le traitement complémentaire mis en place ne sera pas en capacité d'assurer une élimination efficace des micropolluants.

4- QUESTIONS DIVERSES

Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :

- Épandage des boues d'épuration de la lagune de Penhors-Pouldreuzic à Landudec, Plovan, Plozévet et Pouldreuzic
- Remplacement de l'ouvrage routier de Quelordan sur le ruisseau de Saint-Jean
- Extension de la zone d'activité de Kerganet à Plonéour-Lanvern.

Observations des membres :

1. Stéphane Cornec s'interroge sur la faisabilité de constituer une base de données recensant les indices de présence de sangliers au gré des missions de terrain des agents de OUESCO.

Éléments de réponse :

1. Éric Jousseume indique que l'enregistrement des observations de terrain est techniquement réalisable. Interrogée à posteriori de la réunion, dans le cadre du projet de reconquête de la qualité sanitaire de la rivière de Pont-l'Abbé, la Fédération départementale des chasseurs du Finistère, explique qu'il existe un registre des prélèvements des sangliers à l'échelle des communes et que les secteurs de présence du sanglier sont connus. Dans le cas spécifique de la rivière de Pont-l'Abbé, la DDTM prescrit la réalisation d'une étude pour préciser les zones prioritaires, analyser les contraintes de terrain et définir les périodes et techniques de prélèvement.

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h35.

Fait à Tréguennec,
le 27 mai 2026

Éric JOUSSEUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°012026

Portant sur le projet de dragage des ports de Loctudy et de Lesconil

CONTEXTE

Respectivement situés dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et en rive droite à la sortie de l'estuaire du Ster, les ports de plaisance et de pêche de Loctudy et de Lesconil sont sensibles à l'envasement / ensablement.

Les dernières opérations de dragage datant de 2013-2014, le syndicat mixte des ports de Cornouaille (SMPC) et la commune de Loctudy portent un projet de dragage afin de maintenir la navigabilité des ports de Loctudy et de Lesconil.

Pour les ports de Loctudy, l'analyse des scénarios, à savoir :

- dragage hydraulique avec dispersion des sédiments dans le chenal
- dragage mécanique avec immersion des sédiments en mer
- gestion à terre des sédiments dragués

a conduit à retenir le scénario de dragage mécanique avec immersion des sédiments en mer (en raison de leur qualité : 1.1 % des sédiments seront déshydratés et stockés à terre).

Pour le port de Lesconil, l'analyse des scénarios, à savoir :

- valorisation
- tout immersion
- immersion et confortement de plage
- immersion et stockage à terre
- tout stockage à terre

a conduit à retenir le scénario « tout immersion » (le pétitionnaire cherchera cependant à expérimenter le confortement de plage avec les sédiments sableux).

Au regard de la réglementation, le projet relève des procédures « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale avec évaluation environnementale et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de l'enquête public.

Dans le cadre de la consultation lancée le 9 avril 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de dragage des ports de Loctudy et de Lesconil, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

→ Dragage des sédiments :

	Ports de Loctudy	Port de Lesconil
Volumes à prélever	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 (sept 2027- mars 2028) : 100 000 m3 de sédiments vaseux immergeables → Phase 2 (2028 au plus tôt) : 1 100 m3 de sédiments vaseux non immergeables → Phase 3 : (2032-2033 et 2037-2038) : 35 000 à 45 000 m3 par opération 	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 (2027- 2028) : 12 500 m3 de sédiments majoritairement vaseux immergeables → Phase 2 : (2037-2038) : 12 500 m3
Technique de dragage	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 (sept 2027- mars 2028) : Dragage mécanique → Phase 2 (2028 au plutôt) : Dragage hydraulique + déshydratation → Phase 3 : (2032-2033 et 2037-2038) : Dragage mécanique 	Dragage mécanique
Période	<ul style="list-style-type: none"> → Port de plaisance : Pleine mer -1H à pleine mer + 4H → Port de pêche : Pleine mer -4H à pleine mer -1H 	Non précisé

→ Destination des sédiments :

	Ports de Loctudy	Port de Lesconil
Destination	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 et 3 : Immersion sur fond de vase au sud-ouest des Glénan (96 à 98 m de profondeur) (zone située à 17,2 km de Lesconil et à 22,3 km de Loctudy) → Phase 2 : Centre de stockage de Ty-Coq (Combrit – SAGE Odet) (propriété du SMPC) ou autre voie de valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 : Immersion sur fond de vase au sud-ouest des Glénan (zone située à 17,2 km de Lesconil et à 22,3 km de Loctudy). Possible expérimentation de confortement de la plage des Sables-blancs (5 500 m3 de sédiments sableux)
Technique	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 et 3 : Deux rotations par jour, 7 jours sur 7, avec un chaland de 500 m3 → Phase 2 : Non précisé 	<ul style="list-style-type: none"> → Phase 1 : Deux rotations par jour avec un chaland de 500 m3 Procédé non précisé pour le rechargement de plage

ENJEUX ASSOCIES AU PROJET

→ Le bon état des masses d'eau :

		Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
Code	Nom	Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC29	Baie de Concarneau	Moyen	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC28	Concarneau large	Bon	/	Bon	/	

→ La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.07.050	Anse du Pouldon	B Risque de dégradation du classement en C en 2026	A Risque de dégradation du classement en B en 2026
29.07.040	Pont l'Abbé aval	C	B
29.07.010	Eau profonde Guilvinec, Bénodet, Glénan	A	A

En raison de la dégradation de la qualité du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, OUESCO et les services de l'Etat portent un projet de mise en place d'une Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES).

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Teven (Ile-Tudy)	Bon
Grande plage (Ile-Tudy)	Excellent
Langoz (Loctudy)	Excellent
Kervilzic (Loctudy)	Excellent
Sables-blancs (Loctudy)	Excellent
Quatre vents (Lesconil)	Excellent

→ La qualité des milieux aquatiques :

- L'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé comprend des herbiers de zostères (habitat naturel d'intérêt communautaire sensible à la turbidité et au recouvrement sédimentaire)
- L'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé constitue un axe de migration pour plusieurs espèces de poissons migrateurs, notamment l'anguille européenne et la truite de mer.

MESURES « EVITER, RÉDUIRE, COMPENSER » (ERC) DU PROJET

	Ports de Loctudy	Port de Lesconil
Eviter	→ Evitement de la pleine saison de la pêche à la langoustine	
Réduire	→ Mise en place d'un rideau anti-MES autour de la drague hydraulique → Définition de casier au sein de la zone de clapage pour favoriser l'étalement des sédiments → Définition de période de dragage en fonction de la marée : PM-1h à PM+4h dans le port de plaisance, PM-4h à PM-1h pour le port de pêche → Mise en place de grilles à macrodéchets sur la barge → Mesures antipollution : rideau antipollution et aspiration des hydrocarbures	
Compenser	→ Actions structurelles visant à réduire l'empreinte carbone des ports → Restauration de zones humides pour capter le CO2	

Des mesures de suivi sont également prévues :

- Suivi de la qualité de l'eau pendant les opérations de dragage (2 bouées de mesure de la turbidité)
- Suivi d'abondance langoustine sur le site d'immersion (état zéro et 1 an après)
- Suivi de l'herbier de zostère situé au nord du port de plaisance (état zéro et 1 an après)
- Suivi de la zone d'immersion : levée bathymétrique, analyse géochimique

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<p>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</p>	<p>D.5 – Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des eaux de baignade</p> <p>→ Objectif : maintenir au minimum 90% des sites de baignades en qualité excellente</p> <p>→ Outils : réalisation de profil de baignade sur les sites dont la qualité est inférieure à bonne ou dont les origines de dégradation restent indéterminées.</p>	<p>/</p>	<p>Les sites de dragage sont proches des sites de baignade. En particulier de la grande plage de l'Île-Tudy, de la plage de Langoz, de la plage des Quatre vents et de la plage des Sables-blancs.</p> <p>Les périodes de dragage chevauchent la fin de la période estivale.</p> <p>Les analyses montrent l'absence d'E. coli dans les sédiments.</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Il aurait été intéressant de définir les seuils de turbidité à partir desquels les opérations de dragage devront être stoppées.</p> <p>En septembre, ces seuils devront être définis en considération de l'enjeu « baignade ».</p> <p>Il paraît nécessaire de compléter le dispositif de suivi de la turbidité vis à vis de l'enjeu baignade sur chacun des sites de dragage.</p> <p>Il conviendra d'adopter une vigilance particulière sur le protocole expérimental de confortement de la plage des Sables-blancs.</p>
	<p>D.6 – Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles</p> <p>→ Objectif : tendre vers le classement A sur toutes les zones conchylicoles pour l'ensemble des groupes de coquillages</p> <p>→ Outils : réalisation de profil de</p>	<p>/</p>	<p>Les sites de dragage se situent à proximité des zones conchylicoles : « anse du Pouldon », « rivière de Pont-l'Abbé amont » et « eau profonde Guilvinec, Bénodet les Glénan ».</p> <p>Le site d'immersion des sédiments se situe en dehors de la zone conchylicole « eau profonde Guilvinec,</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Il aurait été intéressant de définir les seuils de turbidité à partir desquels les opérations de dragage devront être stoppées.</p> <p>Considérant la sensibilité et la localisation des parcs conchylicoles, il paraît nécessaire de renforcer le</p>

	vulnérabilité conchylicole sur les zones dont le classement est inférieur à A		<p>Bénodet les Glénan ».</p> <p>Les analyses montrent l'absence d'E. coli dans les sédiments.</p> <p>Le dispositif de suivi de la turbidité prévoit une bouée de mesure à proximité des parcs conchylicoles de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et une bouée de mesure à proximité de la prise d'eau de mer de la criée de Loctudy.</p> <p>Aucun protocole de suivi de la turbidité n'est décrit pour le port de Lesconil</p>	dispositif de suivi de la qualité de l'eau pendant les opérations de dragage.
Satisfaction des usages littoraux (qualité chimique)	D.21 – Mise en œuvre du schéma de carénage		<p>1.1 % des sédiments des ports de Loctudy ne sont pas immergeable en partie à cause des concentrations en cuivre très probablement liées aux peintures antifouling des bateaux.</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille est en phase de mise en œuvre.</p> <p>Le document identifie l'aire de carénage de Loctudy comme structurante et devant faire l'objet de moyens financiers et humains suffisant pour atteindre la conformité.</p> <p>Le document prescrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> → le déploiement d'un agrément carénage pour les bateaux de plaisance → l'expérimentation de mise à disposition gratuite d'ouvrage

				<p>portuaire pour le carénage des petites unités dont la carène est dépourvue de peinture antifouling.</p> <p>A moyen terme, la mise en œuvre du schéma de carénage pourra concourir à l'amélioration de la qualité des sédiments.</p>
Satisfaction des usages littoraux (envasement / ensablement)	D.29 – Réaliser des plans de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement des ports	/	Suite aux opérations 2027-2028, le projet de dragage prévoit des opérations de dragage plus régulières, dites phase « d'entretien ». La gestion des sédiments extraits répond aux exigences du schéma départemental des dragages du Finistère.	Compatible avec le SAGE.
Satisfaction des usages littoraux (Algues vertes / Phytoplanctons toxique)	Limiter le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique	/	<p>Le dossier n'évalue pas l'impact du dragage sur l'eutrophisation de l'estuaire.</p> <p>Les vasières de la rivière de Pont-l'Abbé sont pourtant sensibles au développement des algues vertes (Disposition 10A2 du SDAGE). Les apports de nutriments à l'origine de l'eutrophisation sont principalement liés aux apports terrigènes. Les opérations de dragage peuvent cependant contribuer temporairement au renforcement des phénomènes</p>	Il aurait été nécessaire d'évaluer l'impact du dragage sur le renforcement / entretien du phénomène de développement d'algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.

			d'eutrophisation par remise en suspension de sédiments riches en nutriments.	
Satisfaction des usages littoraux (macrodéchets)	D.32 – Procéder à des campagnes de ramassage de déchets	/	L'installation de grilles au niveau de la barge est prévue pour les opérations de dragage mécanique afin d'éviter la présence de macrodéchets dans les sédiments destinés à être clapés.	Compatible avec le SAGE.
Qualité des milieux (Continuité écologique)	D.55 – Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique → Objectif : rétablir la continuité écologique pour assurer la libre circulation des espèces et assurer le transport sédimentaire.	/	L'opération de dragage ne constituera pas un obstacle physique à la continuité écologique. Les travaux pourront cependant avoir des incidences temporaires sur les peuplements piscicoles et les migrations de poissons, principalement par l'augmentation de la turbidité, les nuisances sonores sous-marines et les perturbations physiques des habitats aquatiques. Considérant la période des opérations la dévalaison des Anguilles Européenne est principalement ciblée.	Compatible avec le SAGE.

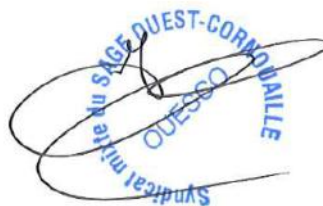
La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de dragage des ports de Loctudy et de Lesconil.

En outre, la CLE :

- Encourage les pétitionnaires à renforcer le suivi de la qualité de l'eau pendant les opérations de dragage et prescrit la définition de seuils de qualité compatibles avec le maintien des usages (conchyliculture et baignade) et le bon fonctionnement des milieux estuariens et marins.
- Invite les pétitionnaires à compléter l'évaluation environnementale en intégrant la problématique du développement des algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.
- Souligne que les mesures compensatoires visant à capter le CO2 et à limiter l'envasement de l'estuaire devront faire l'objet de discussions techniques avec OUESCO et d'une délibération de son comité syndical.

Éric Jousseaume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°022026

Portant sur la réhabilitation du musoir du Raoulic à Audierne

CONTEXTE

Situé en rive droite de l'embouchure de l'estuaire du Goyen, le môle de Raoulic constitue un ouvrage nécessaire au fonctionnement des usages portuaires. Il balise et sécurise l'entrée des ports d'Audierne et de Plouhinec et limite l'ensablement du chenal.

Considérant les désordres observés à l'extrémité de l'ouvrage (le musoir) et soucieux de garantir la pérennité de son patrimoine portuaire, le syndicat mixte des ports de Cornouaille (SMPC) porte le projet de réhabilitation du musoir du Raoulic.

L'étude de faisabilité de 2024 a permis d'arrêter une solution de confortement, sachant que plusieurs scénarios ont été étudiés dont celui de la déconstruction / reconstruction de l'extrémité du môle.

Au regard de la réglementation, le projet relève de la procédure « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale (sans évaluation environnementale).

Dans le cadre de la consultation lancée le 11 mai 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de réhabilitation du musoir du Raoulic, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Caractéristique de l'ouvrage :
 - . Ouvrage poids avec parement en pierre de taille
 - . Longueur : 215 m (les travaux projetés concernent les 39 derniers m)
 - . Largeur en tête : 4,2 m
- Nature des désordres :
 - . Dispersion des enrochements de fondation
 - . Affaissement de l'extrémité du môle (érosion régressive)
 - . Circulation d'eau dans la couche d'enrochement
 - . Fissuration / fracturation du parement et désorganisation des pierres de taille
 - . Lessivage des enduits et mortiers.
 - . Dégrafage du rideau de palplanche d'entablement
 - . Corrosion des profilés d'ancrage des cerclages

- Description des travaux :
 - . Rempiètement en micropieux
 - . Comblement des vides au sein des enrochements
 - . Enrochement de protection correctement dimensionné (intervention par atelier nautique)
 - . Parement neuf du musoir (paroi béton projeté avec ancrage micropieux et reconstitution du parement en pierres de taille)
- Travaux préparatoires :
 - . Création d'une zone de stockage (matériaux et engins)
 - . Mise en œuvre de micropieux de fondation pour réaliser une plateforme provisoire pour la circulation des engins

ENJEUX ASSOCIES AU PROJET

→ Le bon état des masses d'eau :

		Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
Code	Nom	Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGT13	Estuaire du Goyen	Moyen	/	Mauvais	Micropolluants	
FRGC26	Baie d'Audierne	Bon	/	Indéterminée	/	

Réalisée sur la période 2021-2024 sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO, du SIVALODET et du SMEIL, l'étude IMPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) a permis :

- . d'identifier deux catégories de pressions exercées sur le peuplement piscicole de l'estuaire du Goyen : la qualité de l'eau et la qualité hydromorphologique des habitats
- . de définir des préconisations d'actions : la réalisation d'une étude des flux entrant des micropolluants, la réduction de l'aménagement des berges, la reconnexion des anses latérales pour restaurer les espaces intertidaux.

→ La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.06.010	Rivière du Goyen	Non concerné	B

Une prise d'eau de mer destinée au fonctionnement d'un vivier est située à proximité du projet.

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Sainte-Evette (Esquibien)	Excellent
Trescader (Audierne)	Excellent
Capucin (Audierne)	Excellent
Saint-Julien (Plouhinec)	Excellent
Lezarouan (Plouhinec)	Excellent

→ La qualité des milieux aquatiques :

- . Des Hermelles (vers marins filtreurs à l'origine de formation de récifs considérés comme un habitat naturel d'intérêt communautaire) ont été identifiées sur l'ouvrage et à proximité immédiate.
- . L'indice Poisson Estuaire (IPE) du Goyen témoigne d'un peuplement piscicole perturbé.
- . L'estuaire du Goyen constitue un axe de migration pour plusieurs espèces de poissons migrateurs, notamment le saumon atlantique, l'anguille européenne et la truite de mer.

MESURES « EVITER, RÉDUIRE, COMPENSER » (ERC) DU PROJET

Eviter	→ Interdiction de la réalisation d'une piste sur l'estran et intervention par voie maritime et atelier nautique pour la réorganisation des enrochements
Réduire	→ Prévention des pollutions accidentelles : huiles végétales, kits anti-pollution, protocole d'observation visuelle du plan d'eau, barrage, écran de protection, ... → Sensibilisation du personnel du chantier → Mise en œuvre d'une signalétique de localisation des Hermelles

Une mesure d'accompagnement est prévue :

- Installation d'une signalétique à destination des usagers pour présenter les fonctionnalités écologiques de cet habitat et indiquer les bonnes pratiques à adopter (contournement)

Une mesure de suivi est également prévue :

- Suivi de l'habitat « Hermelle » avant travaux (mai 2027) et après travaux (2030 et 2033)

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)	<p>D.5 – Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des eaux de baignade</p> <p>→ Objectif : maintenir au minimum 90% des sites de baignade en qualité excellente</p> <p>→ Outils : réalisation de profil de baignade sur les sites dont la qualité est inférieure à bonne ou dont les origines de dégradation restent indéterminées.</p>	/	<p>La zone de travaux se situe à proximité de sites de baignade. En particulier Trescader, les Capucins et de Saint-Julien.</p> <p>L'essentiel des travaux sera réalisé depuis le môle ; les interactions avec le milieu marin seront réduites à la réorganisation de l'enrochement.</p> <p>Les risques liés à la qualité de l'eau (turbidité, E.coli, ...) sont faibles du fait de la granulométrie et de la qualité physico-chimique des sédiments.</p> <p>Un protocole d'observation visuelle du plan d'eau sera défini, le prestataire disposera d'un kit antipollution.</p>	Compatible avec le SAGE.
	<p>D.6 – Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles</p> <p>→ Objectif : tendre vers le classement A sur toutes les zones conchylicoles pour l'ensemble des groupes de coquillages</p> <p>→ Outils : réalisation de profil de</p>	/	<p>La zone de travaux se situe au sein de la zone conchylicole de la rivière du Goyen.</p> <p>Les risques liés à la qualité de l'eau (turbidité, E.coli, ...) sont faibles du fait de la granulométrie et de la qualité physico-chimique des sédiments.</p> <p>Un protocole d'observation visuelle du</p>	Compatible avec le SAGE.

	vulnérabilité conchylicole sur les zones dont le classement est inférieur à A		plan d'eau sera défini, le prestataire disposera d'un kit antipollution.	
Qualité des milieux (Continuité écologique)	D.55 – Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique → Objectif : rétablir la continuité écologique pour assurer la libre circulation des espèces et assurer le transport sédimentaire.	/	L'ouvrage ne constitue pas un obstacle à la continuité écologique. L'opération de réorganisation de l'enrochement ne devrait pas entraîner de perturbation notable des phases de montaison et de dévalaison des poissons migrateurs.	Compatible avec le SAGE.

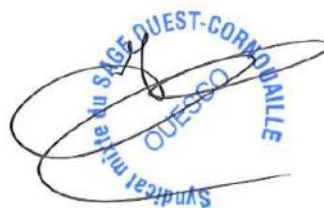
AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de réhabilitation du musoir du Raoulic.

La CLE précise que le projet n'entraîne pas d'augmentation de l'artificialisation des berges et qu'il est, par conséquent, compatible avec les prescriptions de l'étude INPEC.

Éric Jousseaume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°032026

Portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Combrit - Ile Tudy et de mise en place d'un traitement bactériologique

CONTEXTE

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) dispose de la compétence assainissement et assure donc, sur l'ensemble de son territoire, la collecte et le traitement des eaux usées.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Combrit – Ile Tudy, datant du 9 juin 2011, est caduc depuis la fin de l'année 2023. La CCPBS porte le projet de renouvellement de cet arrêté.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Combrit – Ile Tudy se situe en mer au droit de la pointe de Combrit. Les usages du milieu récepteur ayant évolué, notamment du fait de l'installation d'un parc mytilicole, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques. La concentration maximale en Escherichia coli (E. coli) visée pour le rejet des eaux traitées est fixée à 1 000 E. coli/100 ml d'eau.

Au regard de la réglementation, le projet relève des procédures suivantes :

- loi sur l'eau (IOTA) – autorisation environnementale,
- évaluation environnementale,

et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée ».

Dans le cadre de la consultation lancée le 11 mai 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la STEP de Combrit – Ile Tudy et à la mise en place d'un système de traitement bactériologique, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE COMBRIT – ILE TUDY

- Caractéristiques du réseau de collecte :
 - Longueur : 77,8 km (74,8% en gravitaire, 19,6 % en refoulement)
 - Nombre de postes de refoulement : 27
 - Nombre de trop-pleins de poste de refoulement : 8
- Caractéristiques de la STEP :
 - Capacité : 18 000 EH
 - Capacité nominale, charge organique : 1 080 kg DBO5/j (la charge organique moyenne en période estivale correspond à 34% de la charge nominale de la station)

- Capacité nominale, charge hydraulique : 3 200 m³/j (réseau de collecte sensible aux eaux parasites, en période de nappe haute, à l'occasion de fort cumul de précipitations le débit d'entrée de STEP dépasse ponctuellement la charge nominale de la station)
- Caractéristiques du rejet des eaux traitées :
- Milieu récepteur : masse d'eau côtière « baie de Concarneau »
- Norme de rejet :

	Arrêté en vigueur			Projet d'arrêté		
	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet rédhibitoire	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet rédhibitoire
DBO5	25 mg/l	94 %	50 mg/l	25 mg/l	94 %	50 mg/l
DCO	90 mg/l	90 %	250 mg/l	90 mg/l	90 %	180 mg/l
MES	25 mg/l	95 %	85 mg/l	25 mg/l	95 %	62,5 mg/l
NTK	10 mg/l	90 %	/	10 mg/l	90 %	/
NGL	15 mg/l	85 %	/	15 mg/l	85 %	/
P total	1 mg/l	90 %	/	1 mg/l	90 %	/
E.coli	/	/	/	1000 E.coli/100ml	/	1000 E.coli/100ml

- Conformité du rejet : oui
- Période de rejet :

Arrêté en vigueur	Projet d'arrêté
de pleine mer +1h à pleine mer +5h	de pleine mer -1h à pleine mer +5 h

- Classement du système d'assainissement : en raison des dysfonctionnements observés sur le réseau et de la sensibilité de l'estuaire de l'Odet, le système d'assainissement de Combrit est identifié comme prioritaire par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

ENJEUX ASSOCIES AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE COMBRIT – ILE TUDY

- Le bon état des masses d'eau :

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
		Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGG24	Nappe Baie d'Audierne			Mauvais	Pesticides	Bon
FRGR1631	Ruisseau de Tréméoc	Bon	/		/	
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC29	Baie de Concarneau	Moyen	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	

- La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.07.050	Anse du Pouldon	B Risque de dégradation du classement en C en 2026	A Risque de dégradation du classement en B en 2026
29.07.010	Eau profonde Guilvinec, Bénodet, Glénan	A	A

En raison de la dégradation de la qualité du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, OUESCO et les services de l'Etat portent un projet de mise en place d'une Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES).

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Grande plage (Ile-Tudy)	Excellent
Teven (Ile-Tudy)	Bon
Treustel (Combrit)	Excellent
Kermor (Combrit)	Excellent
Pen Morvan (Combrit)	Excellent

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Observation générale :

- Les enjeux, listés au chapitre 6.2.1 de l'étude d'impact, ne correspondent pas aux enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille. Les enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille, détaillés dans le plan d'aménagement et de gestion durable, sont les suivants : « Organisation des maîtrises d'ouvrages », « Satisfaction des usages littoraux », « Exposition aux risques naturels de submersion marine », « Qualité des eaux », « Qualité des milieux » et « Satisfaction des besoins en eau ».

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)	D.9 – Maîtriser le transfert des effluents à la station : → Objectif : absence de déversements au milieu pour une pluie trimestrielle. → Suivi : transmission annuelle des déversements à structure porteuse du SAGE	/	<p>Le système d'assainissement est confronté à des infiltrations d'eaux claires parasites, en particulier pendant la période hivernale. Ces apports supplémentaires conduisent à des dysfonctionnements sur le réseau (déversement d'eaux usées) et au dépassement ponctuel des capacités hydrauliques de la STEP.</p> <p>Sur la STEP, la CCPBS souhaite améliorer son traitement, en particulier vis-à-vis de la bactériologie, en visant un rejet maximal de 1000 u/100 ml E.coli.</p> <p>→ Mise en place d'un traitement tertiaire (désinfection par acide performique)</p> <p>Sur le réseau :</p> <p>→ Aucune extension</p> <p>→ Travaux de réduction des</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>La mise en place du traitement bactériologique va contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau du milieu récepteur.</p> <p>Les travaux sur le réseau de collecte des eaux usées devraient permettre de limiter les apports d'eaux parasites et ainsi limiter :</p> <p>→ les déversements au milieu</p> <p>→ les à-coups hydrauliques en entrée de STEP.</p> <p>Il aurait cependant été opportun de décrire les dysfonctionnements observés sur le réseau (ex. : débordement du poste de refoulement de Menez Noas).</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de la ZAES de la rivière de Pont-l'Abbé, la CCPBS s'est engagée à transmettre régulièrement les données relatives</p>

			<p>apports hydrauliques suite à la réalisation d'investigations complémentaires (essais fumigène, contrôles de branchement, ITV, campagne de mesure nappe haute et nappe basse)</p> <p>→ Dévoiement du poste de relèvement de Menez Noas</p>	<p>aux déversements d'eau usée à la structure porteuse du SAGE.</p>
	D.10 – Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux		<p>Le réseau de collecte des eaux usées de Combrit dispose de 8 postes de refoulement disposant d'un suivi des temps de déversement. Les détecteurs de surverse ne permettent pas d'évaluer les volumes déversés au milieu.</p>	<p>Il pourrait être intéressant de suivre les volumes déversés au milieu au niveau du poste de Menez Noas.</p>
	D.11 – Réaliser / Actualiser les schémas directeurs d'assainissements	/	<p>La CCPBS a validé son schéma directeur d'assainissement des eaux usées en 2025.</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p>
Satisfaction des usages littoraux (Algues vertes / Phytoplanctons toxiques)	<p>Limiter le développement des algues vertes et du phytoplanctons toxiques</p>	/	<p>Maintien des normes de rejet pour les paramètres azotés et phosphorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Azote Kjeldahl Total (NTK) : 10 mg/l → Azote global (NGL) : 15 mg/l → Phosphore total : 1 mg/l 	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Les concentrations des eaux traitées et la localisation des points de rejet vis-à-vis des sites sensibles à l'eutrophisation laissent supposer que l'impact du rejet des STEP de Combrit sur le développement des algues vertes et les blooms de phytoplanctons est faible.</p>

				Les travaux programmés sur le réseau de collecte contribueront également à limiter les apports de nutriments au milieu.
Qualité des eaux (matières organiques)	D.50 – Limiter les apports externes au milieu liés à l'assainissement.	/	<p>Maintien des normes de rejet pour les paramètres liés à la matière organique :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Matière organique biodégradable (DBO5) : 25 mg/l → Matière organique totale oxydable (DCO) : 125 mg/l <p>En cohérence avec les prescriptions réglementaires, les valeurs de rejets réductibles ont été abaissées pour la DCO et les MES.</p>	Compatible avec le SAGE.
Qualité des eaux (autres micropolluants)	Connaître de manière plus précise les teneurs des eaux en micropolluants autres que les pesticides	/	Le système d'assainissement de Combrit n'est réglementairement pas soumis à la réalisation d'une étude RSDE (Recherche et Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau)	Compatible avec le SAGE. Il aurait été intéressant de mener des campagnes de suivi des micropolluants afin d'éclairer le choix de la filière complémentaire de traitement.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Combrit - Ile Tudy et de mise en place d'un traitement bactériologique.

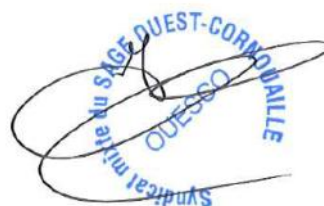
Le projet concourt à l'atteinte des objectifs du SAGE portant sur la qualité des eaux conchylicoles (tendre vers un classement des zones conchylicoles en A pour l'ensemble des groupes de coquillages), la qualité des eaux de baignade (maintenir la bonne qualité des eaux de baignade - au moins 90% des sites de baignade en qualité excellente) et la lutte contre le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique.

En outre,

- La CLE encourage les communes et leurs groupements :
 - à mettre en place des traitements bactériologiques sur l'ensemble des systèmes d'assainissement littoraux. L'équipement des STEP de Pont-Croix, Plozévet et Penmarch est jugé prioritaire.
 - à mettre en place, pour les systèmes d'assainissement littoraux, une métrologie des réseaux permettant de mesurer les débits et d'estimer les charges polluantes déversées au milieu.
- La CLE rappelle aux communes et à leurs groupements la nécessité de transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les données relatives aux déversements d'eaux usées.
- Considérant la dégradation du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, la CLE souhaite que la cible du système d'assainissement prioritaire de Combrit – Ile Tudy soit étendue à la zone conchylicole de l'anse du Pouldon.
- La CLE souligne que le traitement complémentaire mis en place ne sera pas en capacité d'assurer une élimination efficace des micropolluants.

Éric Jousseaume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°042026

Portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Loctudy et de mise en place d'un traitement bactériologique

CONTEXTE

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) dispose de la compétence assainissement et assure donc, sur l'ensemble de son territoire, la collecte et le traitement des eaux usées.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Loctudy, datant de 2005 et modifié en 2010, est caduc depuis fin 2025. La CCPBS porte le projet de renouvellement de cet arrêté.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Loctudy se situe en mer au droit de la pointe de Kerafédé. Cet émissaire est commun avec le rejet de la STEP de Pont-l'Abbé. Les usages du milieu récepteur étant sensibles, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques. La concentration moyenne maximale en Escherichia coli (E. coli) visée pour le rejet des eaux traitées est fixée à 1 000 E. coli/100 ml d'eau (valeur rédhibitoire 10 000 E. coli/100 ml).

Au regard de la réglementation, le projet relève de la procédure « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale, sans évaluation environnementale, et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée ».

Dans le cadre de la consultation lancée le 11 mai 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la STEP de Loctudy, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LOCTUDY

→ Caractéristiques du réseau de collecte :

- Longueur : 70 km (79,5% en gravitaire, 20.5 % en refoulement)
- Nombre de postes de refoulement : 20
- Nombre de trop-pleins de poste de refoulement : 4
- Nombre de bassins tampon : 1 (140 m³)
- Fonctionnement du réseau : infiltration importante d'eaux claires parasites en période hivernale.

→ Caractéristiques de la STEP :

- Capacité : 14 000 EH
- Capacité nominale, charge organique : 840 kg DBO₅/j (la charge organique moyenne en période estivale correspond à 26% de la charge nominale de la station)

- Capacité nominale, charge hydraulique : 3 600 m³/j (réseau de collecte sensible aux eaux parasites, ces apports supplémentaires ont conduit à un dépassement de 52% de la capacité hydraulique en 2022)
- Caractéristiques du rejet des eaux traitées :
- Milieu récepteur : masse d'eau côtière « Concarneau large »
- Norme de rejet :

	Arrêté en vigueur			Projet d'arrêté		
	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet réductible	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet réductible
DBO5	25 mg/l	92 %	50	25 mg/l	92 %	50
DCO	125 mg/l	89 %	250	125 mg/l	89 %	250
MES	20 mg/l	95 %	85	20 mg/l	95 %	50
NTK	10 mg/l	85 %	/	10 mg/l	85 %	/
NGL	15 mg/l	85 %	/	15 mg/l	85 %	/
P total	1 mg/l	90 %	/	1 mg/l	90 %	/
E.coli	10 000 E.coli/100ml	99 %	/	1 000 E.coli/100ml	/	10 000 E.coli/100ml

- Conformité du rejet : dépassement régulier sur le paramètre E. coli (moyenne annuelle 2024 : 20 866 E. coli /100 ml)
- Période de rejet :

	Arrêté en vigueur	Projet d'arrêté
Fonctionnement hors période estivale	de pleine mer -5h à pleine mer +5h	absence de phasage
Fonctionnement en période estivale		de pleine mer -3h à pleine mer +3 h

ENJEUX ASSOCIES AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LOCTUDY

- Le bon état des masses d'eau concernées :

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
		Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGG24	Nappe Baie d'Audierne			Mauvais	Pesticides	Bon
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC29	Baie de Concarneau	Moyen	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC28	Concarneau large	Bon	/	Bon	/	

- La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.07.040	Pont l'Abbé aval	C	B
29.07.050	Anse du Pouldon	B Risque de dégradation du classement en C en 2026	A Risque de dégradation du classement en B en 2026
29.07.010	Eau profonde Guilvinec, Bénodet, Glénan	A	A

En raison de la dégradation de la qualité du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, OUESCO et les services de l'Etat portent un projet de mise en place d'une Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES).

- La qualité sanitaire des sites de pêche à pied :

Nom	Consignes de pêche	Motivations
Kervilzic (Loctudy)	Déconseillé	Qualité
Rivière de Pont-l'Abbé	Interdit	Repos biologique

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Teven (Ile-Tudy)	Bon
Grande plage (Ile-Tudy)	Excellent
Langoz (Loctudy)	Excellent
Kervilzic (Loctudy)	Excellent
Ezer (Loctudy)	Excellent
Lodonnec (Loctudy)	Excellent
Poulluen (Loctudy)	Excellent
Sables blancs (Loctudy)	Excellent

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<p>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</p>	<p>D.9 – Maîtriser le transfert des effluents à la station :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Objectif : absence de déversements au milieu pour une pluie trimestrielle. → Suivi : transmission annuelle des déversements à structure porteuse du SAGE 	<p>/</p>	<p>Le système d’assainissement est confronté à de nombreuses infiltrations d’eaux claires parasites, en particulier pendant la période hivernale. Ces apports supplémentaires conduisent à des dysfonctionnements sur le réseau (déversement d’eaux usées) et au dépassement des capacités hydrauliques de la STEP.</p> <p>En conséquence, l’arrêté complémentaire du 7 août 2023 impose :</p> <ul style="list-style-type: none"> → L’instrumentation complète du réseau → La réalisation d’une étude hydraulique générale → La réalisation de travaux de réhabilitation et de contrôles de branchements dans les secteurs de Plogonnec, Kerfriant et Kerlorc’h. → Le renouvellement de l’autorisation environnementale de la STEP <p>Sur la STEP, la CCPBS souhaite améliorer son traitement, en particulier vis-à-vis de la bactériologie.</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Les travaux programmés sur le réseau de collecte ont pour but de supprimer les déversements pour une pluie trimestrielle et contribueront à préserver la qualité des zones de baignades et des zones conchylicoles. La mise en place du traitement bactériologique limitera l’impact du rejet des eaux traitées. Renforcement de la norme de rejet de 10 000 E. coli /100 ml à 1 000 E. coli /100 ml (valeur rédhibitoire à 10 000 E. coli /100 ml)</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de la ZAES de la rivière de Pont-l’Abbé, la CCPBS s’est engagée à transmettre régulièrement les données relatives aux déversements d’eau usée à la structure porteuse du SAGE.</p>

			<p>→ Mise en place d'un traitement tertiaire (désinfection par acide performique)</p> <p>Sur le réseau :</p> <p>→ Aucune extension</p> <p>→ Travaux de réduction des apports hydrauliques suite à la réalisation d'investigations complémentaires</p>	
	D.10 – Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux		Le diagnostic permanent du réseau de collecte des eaux usées de Loctudy est en cours de mise en œuvre. Les postes de refoulement de Lodonnet et de Kerfriant disposent d'une métrologie depuis 2024.	Il pourrait être intéressant de suivre les volumes déversés au milieu au niveau du poste du port.
	D.11 – Réaliser / Actualiser les schémas directeurs d'assainissements	/	La CCPBS a validé son schéma directeur d'assainissement des eaux usées en 2025.	Compatible avec le SAGE.
Satisfaction des usages littoraux (Algues vertes / Phytoplanctons toxique)	Limiter le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique	/	<p>Maintien des normes de rejet pour les paramètres azotés et phosphorés :</p> <p>→ Azote Kjeldahl Total (NTK) : 10 mg/l</p> <p>→ Azote global (NGL) : 15 mg/l</p> <p>→ Phosphore total : 1 mg/l</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Les concentrations des eaux traitées et la localisation des points de rejet vis-à-vis des sites sensibles à l'eutrophisation laissent supposer que l'impact du rejet des STEP de Loctudy et de Pont-l'Abbé sur le développement des algues vertes et les blooms de phytoplanctons est faible.</p> <p>Les travaux programmés sur le réseau</p>

				de collecte contribueront également à limiter les apports de nutriments au milieu.
Qualité des eaux (matières organiques)	D.50 – Limiter les apports externes au milieu liés à l’assainissement	/	Maintien des normes de rejet pour les paramètres liés à la matière organique : → Matière organique biodégradable (DBO5) : 25 mg/l → Matière organique totale oxydable (DCO) : 125 mg/l	Compatible avec le SAGE. Il convient d’observer que la norme de rejet des STEP de Loctudy – Pont l’Abbé (125 mg/l) est supérieure à la norme de rejet de la STEP de Combrit (90 mg/l).
Qualité des eaux (autres micropolluants)	Connaître de manière plus précise les teneurs des eaux en micropolluants autres que les pesticides	/	Le système d’assainissement de Loctudy n’est réglementairement pas soumis à la réalisation d’une étude RSDE (Recherche et Réduction des Substances Dangereuses dans l’Eau)	Compatible avec le SAGE. Il aurait été intéressant de mener des campagnes de suivi des micropolluants afin d’éclairer le choix de la filière complémentaire de traitement.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Loctudy et de mise en place d'un traitement bactériologique.

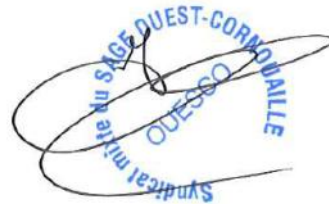
Le projet concourt à l'atteinte des objectifs du SAGE portant sur la qualité des eaux conchylicoles (tendre vers un classement des zones conchylicoles en A pour l'ensemble des groupes de coquillages), la qualité des eaux de baignade (maintenir la bonne qualité des eaux de baignade - au moins 90% des sites de baignade en qualité excellente) et la lutte contre le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique.

En outre,

- La CLE encourage les communes et leurs groupements :
 - à mettre en place des traitements bactériologiques sur l'ensemble des systèmes d'assainissement littoraux. L'équipement des STEP de Pont-Croix, Plozévet et Penmarch est jugé prioritaire.
 - à mettre en place, pour les systèmes d'assainissement littoraux, une métrologie des réseaux permettant de mesurer les débits et d'estimer les charges polluantes déversées au milieu.
- La CLE rappelle aux communes et à leurs groupements la nécessité de transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les données relatives aux déversements d'eau usée.
- Considérant la dégradation du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé ainsi que la qualité de la zone de pêche à pied de Kervilzic, la CLE demande à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne d'intégrer le système d'assainissement de Loctudy dans la liste des systèmes d'assainissement prioritaires.
- La CLE souligne que le traitement complémentaire mis en place ne sera pas en capacité d'assurer une élimination efficace des micropolluants.

Éric Jousseume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°052026

Portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Pont-l'Abbé et de mise en place d'un traitement bactériologique

CONTEXTE

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) dispose de la compétence assainissement et assure donc, sur l'ensemble de son territoire, la collecte et le traitement des eaux usées.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Pont-l'Abbé, datant de 2001 et modifié, est caduc depuis fin 2025. La CCPBS porte le projet de renouvellement de cet arrêté.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Pont-l'Abbé se situe en mer au droit de la pointe de Kerafédé. Cet émissaire est commun avec le rejet de la STEP de Loctudy. Les usages du milieu récepteur étant sensibles, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques. La concentration moyenne maximale en Escherichia coli (E. coli) visée pour le rejet des eaux traitées est fixée à 1 000 E. coli/100 ml d'eau (valeur réhibitoire 10 000 E. coli/100 ml).

Au regard de la réglementation, le projet relève de la procédure « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale, sans évaluation environnementale, et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée ».

Dans le cadre de la consultation lancée le 11 mai 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la STEP de Pont-l'Abbé, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE PONT-L'ABBE

→ Caractéristiques du réseau de collecte :

- Longueur : 66,6 km (85% en gravitaire, 15 % en refoulement)
- Nombre de postes de refoulement : 27
- Nombre de trop-pleins de poste de refoulement : 4
- Nombre de bassins tampons : 3

→ Caractéristiques de la STEP :

- Capacité : 15 000 EH
- Capacité nominale, charge organique : 900 kg DBO5/j (la charge organique moyenne en période estivale correspond à 46% de la charge nominale de la station)

- Capacité nominale, charge hydraulique : 3 130 m³/j (réseau de collecte sensible aux eaux parasites, ces apports supplémentaires ont conduit à un dépassement de 32% de la capacité hydraulique en 2022)
- Caractéristiques du rejet des eaux traitées :
- Milieu récepteur : masse d'eau côtière « Concarneau large »
- Norme de rejet :

	Arrêté en vigueur			Projet d'arrêté		
	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet réductrice	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet réductrice
DBO5	25 mg/l	92 %	50	25 mg/l	92 %	50
DCO	125 mg/l	89 %	250	125 mg/l	89 %	250
MES	20 mg/l	95 %	85	20 mg/l	95 %	50
NTK	10 mg/l	85 %	/	10 mg/l	85 %	/
NGL	15 mg/l	85 %	/	15 mg/l	85 %	/
P total	1 mg/l	90 %	/	1 mg/l	90 %	/
E.coli	10 000 E.coli/100ml	99 %	/	1 000 E.coli/100ml	/	10 000 E.coli/100ml

- Conformité du rejet : dépassement régulier sur le paramètre E. coli (moyenne annuelle 2024 : 49 092 E. coli /100 ml)
- Période de rejet :

	Arrêté en vigueur	Projet d'arrêté
Fonctionnement hors période estivale	de pleine mer -5h à pleine mer +5h	absence de phasage
Fonctionnement en période estivale		de pleine mer -3h à pleine mer +3 h

ENJEUX ASSOCIES AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE PONT-L'ABBE

- Le bon état des masses d'eau concernées :

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
		Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGG24	Nappe Baie d'Audierne			Mauvais	Pesticides	Bon
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC29	Baie de Concarneau	Moyen	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC28	Concarneau large	Bon	/	Bon	/	

- La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.07.040	Pont l'Abbé aval	C	B
29.07.050	Anse du Pouldon	B Risque de dégradation du classement en C en 2026	A Risque de dégradation du classement en B en 2026
29.07.010	Eau profonde Guilvinec, Bénodet, Glénan	A	A

En raison de la dégradation de la qualité du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, OUESCO et les services de l'Etat portent un projet de mise en place d'une Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES).

- La qualité sanitaire des sites de pêche à pied :

Nom	Consignes de pêche	Motivations
Kervilzic (Loctudy)	Déconseillé	Qualité
Rivière de Pont-l'Abbé	Interdit	Repos biologique

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Teven (Ile-Tudy)	Bon
Grande plage (Ile-Tudy)	Excellent
Langoz (Loctudy)	Excellent
Kervilzic (Loctudy)	Excellent
Ezer (Loctudy)	Excellent
Lodonnec (Loctudy)	Excellent
Poulluen (Loctudy)	Excellent
Sables blancs (Loctudy)	Excellent

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<p>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</p>	<p>D.9 – Maîtriser le transfert des effluents à la station :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Objectif : absence de déversements au milieu pour une pluie trimestrielle. → Suivi : transmission annuelle des déversements à structure porteuse du SAGE 	<p>/</p>	<p>Le système d’assainissement est confronté à de nombreuses infiltrations d’eaux claires parasites, en particulier pendant la période hivernale. Ces apports supplémentaires conduisent à des dysfonctionnements sur le réseau (déversement d’eaux usées) et au dépassement des capacités hydrauliques de la STEP.</p> <p>Sur la STEP, la CCPBS souhaite améliorer son traitement, en particulier vis-à-vis de la bactériologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d’un traitement tertiaire (désinfection par acide performique) <p>Sur le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travaux de réduction des apports hydrauliques suite à la réalisation d’investigations complémentaires 	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Les travaux programmés sur le réseau de collecte ont pour but de supprimer les déversements pour une pluie trimestrielle et contribueront à préserver la qualité des zones de baignade et des zones conchylicoles. La mise en place du traitement bactériologique limitera l’impact du rejet des eaux traitées. Renforcement de la norme de rejet de 10 000 E. coli /100 ml à 1 000 E. coli /100 ml (valeur rédhibitoire à 10 000 E. coli /100 ml)</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de la ZAES de la rivière de Pont-l’Abbé, la CCPBS s’est engagée à transmettre régulièrement les données relatives aux déversements d’eau usée à la structure porteuse du SAGE.</p>
	<p>D.10 – Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux</p>		<p>Le réseau de collecte des eaux usées de Pont-l’Abbé dispose de 4 postes de refoulement disposant d’un suivi des temps de déversement. Les détecteurs de surverse ne permettent pas d’évaluer les volumes déversés au</p>	<p>Il pourrait être intéressant de suivre les volumes déversés au milieu au niveau du poste de refoulement du Menhir.</p>

			milieu.	
	D.11 – Réaliser / Actualiser les schémas directeurs d'assainissements	/	La CCPBS a validé son schéma directeur d'assainissement des eaux usées en 2025.	Compatible avec le SAGE.
Satisfaction des usages littoraux (Algues vertes / Phytoplanctons toxique)	Limiter le développement des algues vertes et du phytoplanctons toxiques	/	Maintien des normes de rejet pour les paramètres azotés et phosphorés : → Azote Kjeldahl Total (NTK) : 10 mg/l → Azote global (NGL) : 15 mg/l → Phosphore total : 1 mg/l	Compatible avec le SAGE. Les concentrations des eaux traitées et la localisation des points de rejet vis-à-vis des sites sensibles à l'eutrophisation laissent supposer que l'impact du rejet des STEP de Loctudy et de Pont-l'Abbé sur le développement des algues vertes et les blooms de phytoplanctons est faible. Les travaux programmés sur le réseau de collecte contribueront également à limiter les apports de nutriments au milieu.
Qualité des eaux (matières organiques)	D.50 – Limiter les apports externes au milieu liés à l'assainissement	/	Maintien des normes de rejet pour les paramètres liés à la matière organique : → Matière organique biodégradable (DBO5) : 25 mg/l → Matière organique totale oxydable (DCO) : 125 mg/l	Compatible avec le SAGE. Il convient d'observer que la norme de rejet des STEP de Loctudy – Pont l'Abbé (125 mg/l) est supérieure à la norme de rejet de la STEP de Combrit (90 mg/l)
Qualité des eaux (autres)	Connaître de manière plus précise les teneurs des eaux en micropolluants	/	Les premières campagnes de suivi RSDE (Recherche et Réduction des	Compatible avec le SAGE. Il aurait été intéressant de disposer

<p>micropolluants)</p>	<p>autres que les pesticides</p>		<p>Substances Dangereuses dans l'Eau) ont été réalisé en 2018. Les résultats témoignent de la présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> → de 7 micropolluants significativement présents dans les eaux brutes → d'un micropolluant significativement présent dans les eaux brutes → de 45 micropolluants significativement présents dans les boues. <p>Un diagnostic « amont » visant l'identification des sources de pollution et la définition d'un plan d'actions a été réalisé sur la période 2023-2024.</p>	<p>des conclusions du « diagnostic amont » et des prescriptions du plan d'actions.</p>
-------------------------------	----------------------------------	--	---	--

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Pont-l'Abbé et de mise en place d'un traitement bactériologique.

Le projet concourt à l'atteinte des objectifs du SAGE portant sur la qualité des eaux conchylicoles (tendre vers un classement des zones conchylicoles en A pour l'ensemble des groupes de coquillages), la qualité des eaux de baignade (maintenir la bonne qualité des eaux de baignade - au moins 90% des sites de baignade en qualité excellente) et la lutte contre le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique.

En outre,

- La CLE encourage les communes et leurs groupements :
 - à mettre en place des traitements bactériologiques sur l'ensemble des systèmes d'assainissement littoraux. L'équipement des STEP de Pont-Croix, Plozévet et Penmarch est jugé prioritaire.
 - à mettre en place, pour les systèmes d'assainissement littoraux, une métrologie des réseaux permettant de mesurer les débits et d'estimer les charges polluantes déversées au milieu.
- La CLE rappelle aux communes et à leurs groupements la nécessité de transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les données relatives aux déversements d'eau usée.
- La CLE souligne que le traitement complémentaire mis en place ne sera pas en capacité d'assurer une élimination efficace des micropolluants.

Éric Jousseaume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

